

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le lundi 9 mars à 19 heures 00, le conseil municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 2 mars 2026

Étaient présents : Mmes et MM. MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, DESMOULES Maryse, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine, KLEE Arnaud, LAMOTTE Magali, PACAUD Quentin, PERONNET Chantal, PETIT Dominique.

Absent(s) excusé (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, DUBOIS Jean-Marie à ROUX Sylvain, à CHARPIN Karine

Absent (s) :

Secrétaire de séance : PETIT Dominique

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 17/02/2026.

Vente d'une maison communale située 26 grande rue 03470 Saligny sur Roudon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'un bien immobilier à usage d'habitation situé 26 grande rue 03470 Saligny sur Roudon, cadastré section D n° 407 et 1165, d'une superficie de 1576 M².

Ce bien n'étant plus affecté à un service public ni à l'usage direct du public, il peut être cédé.

Le Conseil municipal est informé d'une offre d'achat présentée par l'agence immobilière JOUAN IMMOBILIER de Dompierre de Besbre, pour le compte de son client, pour un montant de 79 000 € net vendeur.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide de céder la maison communale située 26 grande rue 03470 Saligny sur Roudon, cadastré section D n° 407 et 1165 ;
- accepte le prix de vente à 79 000 € net vendeur ;
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Devis 2026

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal différents devis pour l'épicerie suite à de nouveaux besoins :

-de l'entreprise Chabert pour la pose d'une hotte professionnelle dans la cuisine, il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant 6 660,11 € TTC.

Après échanges et discussions, le conseil municipal, à 12 voix et 1 abstention, valide le devis de l'entreprise Chabert ;

-de l'entreprise Fontaine pour la réalisation d'une estrade derrière le bar, plan de travail et porte de placard pour compteur électrique pour un montant de 3 123,17 € TTC.

Après échanges et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Fontaine ;

-de l'entreprise Fontaine pour la fermeture de la trémie du logement au-dessus épicerie, escalier escamotable pour un montant de 1 430,06 € TTC.

Après échanges et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Fontaine

-de l'entreprise Les 3 P Bonnot pour la réfection de la cage d'escalier du logement au-dessus de la cantine pour un montant de 3 342,20 € TTC.

Après échanges et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Les 3 P Bonnot.

Questions diverses :

Monsieur le maire indique qu'une réunion de chantier avec le SDE 03 et l'entreprise électrique est prévue demain mardi 10 mars à 10h.

Dominique PETIT indique que les containers Emaus et containers SICTOM débordent sur le parking du marché couvert.

Date de la prochaine réunion : **vendredi 20 mars à 18h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Sylvain ROUX**

